

L'Archery

Journal de l'Union des Associations d'Archers du Nord de la France

Réalisation : DIDAC-INFO62 - Pascal KACZMARSKI - 382, Le BIBROU - 62575 HEURINGHEM
06-81-81-71-16 - didac.info62@orange.fr <http://www.journal-archer.fr>

Calendrier des Tirs

OCTOBRE

Mer	18	Hazebrouck .S.
Sam	21	ECKE .C. (Féd)
Dim	22	MERVILLE .C.
Mer	25	Hazebrouck .S.
Sam	28	St VENANT .C.
Dim	29	MERRIS .C.

NOVEMBRE:

Mer	1	Lumbres .S.
Sam	4	Herzele .S.
Dim	5	Lille .S.
Lun	6	Caestre Driehoek .S.
Sam	11	Teteghem .S.
Dim	12	Bleue Maison .S.
Lun	13	Caestre Driehoek .S.
Sam	18	St Pierrebrouck .S.
Dim	19	Armentieres .S.
Lun	20	Caestre Driehoek .S.
Sam	25	Houtkerque .S.
Dim	26	Wizernes .S.
Lun	27	Caestre Driehoek .S.

DECEMBRE:

Sam	2	Cassel .S.
Dim	3	Lille .S.
Lun	4	Caestre Driehoek .S.
Sam	9	Ghyvelde .S.
Dim	10	Coudekerque .S.
Lun	11	Caestre Driehoek .S.
Sam	16	Loon Plage .S.
Dim	17	Elinghen .S.
Lun	18	Caestre Driehoek .S.
Sam	23	St Omer .S.
Dim	24	Eecke .S.
Sam	30	Gode .S.
Dim	31	Dunkerque .S.

JANVIER 2018:

Sam	6	Coudekerque .S.
-----	---	-----------------

MAISON DES ARCHERS DE WATTEN

La Maison des Archers créée à l'initiative de Messieurs Jean Pierre DECOOL, André TRAMCOURT et Daniel DESCHODT, est une magnifique vitrine de ce qu'est le tir à l'arc à la perche verticale.

Attenante à l'office de tourisme, elle était jusqu'à dernièrement, entièrement gérée par la Mairie de WATTEN qui en supportait tous les frais. Le regroupement intercommunal des offices de tourisme ne permet plus à la commune de WATTEN d'assurer cette gestion.

Pour pérenniser le fonctionnement de cet espace muséographique, unique en France, une association type Loi 1901 a été créée, composée d'élus de la commune de WATTEN et de membres du comité de l'U.A.A.N.F.

Cette Maison des Archers recèle une collection importante d'objets offerts par les archers, elle est donc la vôtre. C'est pourquoi, le comité a pensé que toutes les sociétés affiliées à l'U.A.A.N.F. devraient être membres de cette association en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 10 € minimum par société.

Les sommes ainsi récoltées permettront de régler certains frais de fonctionnement, mais surtout d'assurer la publicité auprès des prestataires touristiques de la région en vue de dynamiser et développer ce musée en augmentant la fréquentation.

Le règlement de la cotisation pour 2018 devra s'effectuer par chèque à l'ordre de :

« La Maison des Archers de WATTEN »

Et adressé au Trésorier de l'association

Mr Emile HOEDTS
141, rue du ROSENDAEL
59630 LOOBERGHE.

Nous comptons sur vous. Merci.

Le Président,
Hubert MURRAY

Prochaine parution le **24 Janvier 2018**

ANNONCE DE L'UAANF

Maison des Archers - Watten

Samedi 28 octobre de 14h30 à 17h30

Gratuit

12 rue de Dunkerque 03 21 88 27 78

maison-des-archers@watten.fr

www.watten.fr

La pomme dans tous ses états

Quoi de mieux pour déguster des produits faits à base de pomme que de se retrouver dans la maison des archers ?

La société des archers de Watten s'appelle « la Guillaume Tell », bien sûr on ne vous posera pas une pomme sur la tête pour la transpercer d'une flèche, mais ce sera l'occasion de découvrir un espace muséographique unique en France consacré au tir à l'arc à la verticale tout en dégustant des douceurs à base de pommes confectionnées

par le centre socio culturel de Watten dans le cadre des ses animations.

Jus de pommes, cidres et pommes seront également proposés lors de cette journée.



RECOMMANDATION DE L'UAANF

Cette année, lors du déplacement à AARDENBURG en Hollande pour les championnats d'Europe, un archer a reçu une flèche. Il a dû être pris en charge par les pompiers Hollandais et être emmené à l'hôpital. Il n'a rien eu de grave mais a dû avancer tous les frais médicaux ! Pour éviter ce genre de désagrément, l'UAANF vous recommande pour vos futurs déplacements en union européenne, de vous munir de la carte Européenne d'assurance maladie (CEAM).

Comment : Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre caisse d'Assurance Maladie. Elle est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun document n'est à fournir lors de votre demande. Les cartes délivrées depuis le 1er juillet 2014 sont valables 2 ans maximum. Cette carte est gratuite !

En pratique, vous pouvez demander votre CEAM :

- Par internet : connectez-vous sur votre compte Améli,
- Par téléphone : composez le 36 46 (service 0,06 €/min + prix appel),
- Sur place, en vous rendant dans un des points d'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie.

Bons voyages à tous
Le comité de l'UAANF



ANNONCES DE TIR

<p>HAZEBROUCK Société Saint Sébastien LES MERCREDIS 4 - 11 - 18 - 25 OCTOBRE 2017 De 14 heures à 17 h 30 TIR AUX POINTS SUR 2 PERCHES MISE 4 EUROS VALEUR DES POINTS (1, 2, 3, 4, 5) Les doublés ne comptent pas A CHAQUE TIR 10% des mises réparties en lots dans la grille (Perche 1) Une vaisselle de la société au premier sur les oiseaux volants (Perche 2) Rabattage sur la perche 1 en grille sans les honneurs (les doublés ne comptent pas) Pour la Ghilde et Confrérie Saint Sébastien Le Président Christian CARTON</p>	<p>ECKE Société Saint Sébastien SAMEDI, 21 OCTOBRE 2017 le matin à 9h30 TIR AUX HONNEURS Sur 2 perches Mise 4,50 € (3+1,50) retenue 10 % lots ou coupe aux 1er de chaque catégories jeune 16 ans dans l'année L'après-midi à 14h30 TIR DE CHAMPIONNAT FEDERAL Sur 2 perches Mise 5,50 € (4+1,50) Retour 1,5 € par perches 2jeux d'honneur identiques Honneur -----7 € Supérieurs -----5 € Intermédiaire -----4 € Inférieurs -----3 € 1 primé à 2,5 € pour 4 archers diviser sur les 2 perches honneur de remplacement à 3 € sort unique par part de 1,5 €, les honneur du 2ème jeu comptant pour un petit bascule dans l'intérêt du tir inscription au stand dès 14h00 tirage au sort à 14h25 précise réservé en cas de mauvais temps règlement UAANF le président</p>	<p>MERVILLE LES ARCHERS DE LA LYS ADRESSE GPS QUAI DES ANGLAIS DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017 Le matin à 9h30 TIR AUX HONNEURS Sur deux ou trois perches Pas de flèches de retard 5€ et 3€ pour les moins de 16 ans dans l'année (retenue 10%) Lots aux premiers de chaque catégories APRES MIDI 14H30 TIR DE CHAMPIONNAT Sur trois perches MISE 7 € et 4 € pour les moins des 16 ans Deux jeux d'honneurs identiques Honneur,,,,,,8 € Supérieurs,,,,,,6 € Intermédiaires,,,,,,5 € Inférieurs,,,,,,4 € 1 prime pour 4 archers à 2,5€ Petits à 1€50 Honneurs remplacement 4€ sort unique par part de 1€50 LOTS SUR LA PERCHE 3 Honneurs du 2ème jeu comptant pour un petit ATTENTION A L' HORAIRE Volant sur la perche 2 pour un lot surprise Reserve en cas de mauvais temps Inscriptions au local dès 14h FRITERIE SUR LE TERRAIN LE PRESIDENT Pascal CLIQUENNOIS</p>	<p>SAINT VENANT les ARCHERS du VAL de LYS SAMEDI 28 OCTOBRE 2017 Le matin 9h00 TIR AUX HONNEURS SUR 3 PERCHES mise 5€(3,50+1,50) lots aux 1 de chaque catégories L'après-midi à 14h30 TIR DE CHAMPIONNAT SUR 3 PERCHES MISE 7,50€(6+1,50) Retour 1€50 par perches 2 jeu d'honneurs identiques Honneur 8€ Supérieurs..... 6€ Intermediaires5€ Inférieurs..... 4€ 1 primes 2€50 pour 4 archers Honneur de remplacement 3€ sort unique part part de 1€50 honneurs du 2 eme jeu comptant pour un petit Bascule dans l'intérêt du tir inscription au stand Tirage au sort à 14h25 Reverse en cas de mauvais temps Repas :crêpe bretonnes garnies au tarif de 8€ réservation possible au 03/28/42/12/05 après 19h00 Règlement UAANF La présidente Catherine LECOQ</p>
<p>MERRIS Société Saint Sébastien DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017 Le matin à 9h00 (attention à l'horaire) TIR AUX HONNEURS SUR 2 PERCHES MISE 3 € Lots aux 1er de chaque catégories L'APRES-MIDI A 13H30 (ATTENTION A L' HORAIRE) TIR DE CHAMPIONNAT SUR 2 PERCHES MISE 5 € Retour 2 € Par Perches 2 jeux d'honneurs identiques Honneur.....8 € Supérieurs.....5 € Intermédiaires.....4 € Inférieurs.....3 € 1 primé à 3 € pour 4 archers Honneur de remplacement à 3 € Sort unique par part de 1,5 €, les honneurs du 2ème jeu comptant pour un petit Bascule dans l'intérêt du tir Inscriptions au stand dès 13h00 Tirage au sort à 13h25 précise Réservé en cas de mauvais temps Règlement UAANF Le comité</p>	<p>MARQUISE Société La Fraternelle. TIR D'HIVER EN SALLE SUR 1 PERCHE HORIZONTALE Lots aux 1er de chaque catégories. L'après-midi à 14h30 SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 DIMANCHE 17 DECEMBRE 2017 DIMANCHE 21 JANVIER 2018 DIMANCHE 18 FEVRIER 2018 ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 20 JANVIER 2018 l'après-midi à 15h00 Le Président et son comité José DOUROLNS AU 06 33 25 86 59.</p>	<p>STEENVOORDE Société Saint Sébastien <u>Organise des tirs sur une perche (panier) :</u> LES 5 NOVEMBRE, 3 DECEMBRE, 7 JANVIER, 4 FEVRIER ET 11 MARS Mise 3 Euros (aucune retenue) 10 Lots Minimum par tir Début du tir à 14 heures 30 Fin vers 18 heures 30 Restauration rapide sur place Réserve en cas de tempête Renseignement possible au 06/82/55/01/11</p>	

RESULTATS DE TIR

HONDSCHOOTE

Résultats du tir du Samedi 14 octobre 2017

Le matin, 69 archers

1er adulte : NERRIERE Fabrice - 1er dame : MAQUAIRE Marina - 1er vétéran : VANACKER Arsène - 1er jeune : GAUDEFFROY Théo

L'après-midi, 159 archers

PERCHE DE CHAMPIONNAT

Honneur : DAMBRY Florian Coudekerque-Branche, RUBBEN Marc Ghyvelde.

Supérieurs : BORDEYNE Franck Rexpoëde, LESTAVEL Damien Leffrinckoucke, VANACKER Nicolas Bray-Dunes, NERRIERE Fabrice Tétéghem.

Intermédiaires : ROERE Virginie Leffrinckoucke, VANNIMMEN Georges Bambecque, CASTIEN Yolann Loon-Plage, GHISKIER Thibaut Coudekerque-Branche.

Inférieurs : DEWAELE Jean-Marie Cappelbrouck, DEWAELE Serge Cappelbrouck, DAMBRY Florian Coudekerque-Branche, REGNIER Cyrille Aire-Sur-La-Lys.

Nous remercions les archers présents lors de ce dernier tir de la saison à Hondshoote et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Le président et son comité.

RÉSULTATS DE TIR

LOOBERGHE

Résultats du tir du Lundi 4 Septembre 2017

Le matin : 54 archers

1er adulte : Desmidt Stéphane Looberghe 24pts
1er Vétéran : Follet Jean-Claude Petite Synthe 13pts
1ère Dame : Godin Katya Loon-Plage 9pts
1er Jeune : Spillemaecker Martin Esquelbecq 12pts

L'après-midi : 105 archers

PERCHE 1 : Championnat

Honneur : Spillemaecker Martin Esquelbecq, Deicke Pascal Coudekerque.

Supérieurs : Damman Samuel Wormhout, Debaene Johan Belge, Cliquenois Pascal Merville, Tassart Tony Lumbres.
Intermédiaires : Van Impe Hervé Bayenghem, Matton Vincent Eecke, Degaey Charles Arnêke, Liebart Damien Bergues.
Inférieurs : Gryseleyn Grégory Zuydcoote, Cardinael Grégory Killem, Non Abattu, Non Abattu.

PERCHE 2 :

Honneur : Mobailly Jean-Pierre Lumbres, Deswarte Dany Hondschoote
Supérieurs : Cliquenois Pascal Merville, Dambry Florian Coudekerque, Picquart Bernard Elinghem, Top Dominique Petite-Synthe.
Intermédiaires : Berlivet Guy Cucq, Delpiere René Hoymille, Spillemaecker Sébastien Esquelbecq, Andouche Gilles Bourbourg.
Inférieurs : Hernould Hervé Zuydcoote, Faveeuw Jean-Claude Herzele, Non Abattu, Non Abattu.

St MARTIN AU LAERT

Résultat du tir du 9 octobre 2017

le matin : 30 archers

1er adulte : Rubben Jérôme Bray-Dunes 49 pts
1er vétéran : Rubben Marc Ghyvelde 37 pts
1ère Dame : Godin Laetitia Moule 17 pts

L'après-midi : 47 archers

PANIER DANS LA GRILLE

Perche 1 : Macrez Jacky Renescure

Perche 2 : Godin Laetitia Moule

je remercie tous les archers présent et donne rendez-vous a l'année prochaine
Ps : on a retrouvé une boîte à lunette dans la salle veuillez contacter le président

le président : Jean-Pierre Top

EPERLECQUES-

CENTRE

Résultats du tir du dimanche 17 septembre

Le matin : 45 archers.

1er adulte : Mesmacque Michael 40 pts
1er Vétéran : Courtin Michel 21 pts
1ère Dame : Godin Laetitia 22 pts
L'après-midi : 101 archers

PERCHE 1

Honneur : Godin Stéphane Moule, Ghiskier Thibault Coudekerque branche
Supérieurs : Régulier Alexis Aire-sur-la-Lys, Lambrecq Loïc Lillers, Caron Tom StPierreBrouck, Duthe Serge Ruminghem
Intermédiaires : Deicke Vincent Arques, Vanvincq Gauthier Zuydcoote, Mesmacque Morgan Eperlecques-Centre, Demany Eric Aire-sur-la-Lys
Inférieurs : Godin Laetitia Moule, Hernould Hervé Zuydcoote, Engrand Philippe StPierreBrouck, Rambur Bernard Elinghem

PERCHE 2 / CHAMPIONNAT

Honneur : Engrand Philippe StPierreBrouck, Top Cyril St-martin-au-laert
Supérieurs : Vantours Sandrine Watten, Picotin Jean-Paul Petite-synthe, Hernould Joel Zuydcoote, Ghiskier Thibault Coudekerque-Branche
Intermédiaires : Deram Marcel Bleue-maison, Vanvincq Gauthier Zuydcoote, Barré Julien Tétéghem, Lambrecq Loïc Lillers
Inférieurs : Mesmacre Lucie Ruminghem, Thomas Martine Audruicq, Willard Régis Watten, Dalibon Gérard Wizernes

PERCHE 3 :

Honneur : Picquart Bernard Elinghem, Régulier Cécile Aire-sur-la-Lys
Supérieurs : Pauchet Alexandre Eperlecques Archers Réunis, Gryseleyn Grégory Zuydcoote, Murray Hubert Wizernes, Demany Pascal Aire-sur-la-Lys
Intermediaires : Grave Pascal Wizernes, Demany Eric Aire-sur-la-Lys, Hernould Hervé Zuydcoote, Andouche Gilles Bourbourg
Inférieurs : Picquart Marie-Madeleine Elinghem, Vantours Christophe, Engrand Philippe StPierreBrouck, Deicke Vincent Terdeghem

Merci à tous les archers de leurs présence

OUDEZEELE

Résultats du TIR du Dimanche 17 Septembre 2017

Le matin 64 archers

1er Adulte : SMAGGHE Christian Ludovic Oudezele 33 pts
1ère Dame : MAQUAIRE Marina Longuenesse 17 pts
1er Jeune : LAMOTE Théo Oudezele 11 pts
1er Vétéran : FOLLET Jean-Claude Pte Synthe 21 pts
L'après-midi, 120 archers

PERCHE 1 : Championnat

Honneurs : SMAGGHE Christian Lille, BORDEYNE Jean-Bernard Hondschoote
Supérieurs : Vanacker Stéphane Gode- Damie Magali Dunckerque - Andrews Jodie Bambecque-Gamblin Delphine Longuenesse
Intermédiaires Vanacker Arsène Ghyvelde-Deswarte Eric Gode -Bailleul Noel Steenvoorde - Femery Ludovic Oudezele
Inférieurs : Houssin Charlotte Saint Venant - Jonckere Teddy Longuenesse - Ourdouillie Joseph Arnêke - Ballieu Régis Béthune

PERCHE 2

Honneur : MARCANT Julien Steenvoorde - TASSART Jocelyne Lumbres
Supérieurs : Deswarte Eric Gode
Tassart Tony Lumbres - Non Abattus
Intermédiaires : Duprat Paul Oudezele - Vanacker Philippe Wormhout - Devos Karine Gode- Ballieu Régis Béthune
Inférieurs : Vanhée Joel Pte Synthe - Lepers Théo Herzele-Gamblin Delphine Longuenesse - Devos Karine Gode

Perche 3 :

Honneur : Christiaens Ludovic Oudezele - Bordeyne Jean-Bernard Hondschoote
Supérieurs : Swyngedaew Pierre Wormhout - Bertin Freddy Gode - Vanacker Frédéric Wormhout - Godin Nicolas Loon Plage
Intermédiaires : Vanacker Nicolas Bray-Dunes - Follet Jean-Claude Pte Synthe - Vanhée Joel Pte Synthe- Marcant Julien Steenvoorde
Inférieurs : Vanacker Nicolas Bray-Dunes - Lutsen Florian Cdk Beche-Bordeyne J-Bernard Hondschoote-Debreynne M-France Steenvoorde

Honneurs Supplémentaires :

Perche 1 : Vanacker Nicolas Bray-Dunes

ZUYDCOOTE

Résultats du tir du Samedi 30 septembre 2017

Le matin : 66 archers

1er adulte : Barbet Patrick de Lille et vainqueur du top sec
1er vétéran : Rubben Marc Ghyvelde
1ère dame : Dewaele Delphine et Catherine Lecocq
1er jeune : Gabin Devos de Gode
L'après-midi : 106 archers

PERCHE 1 : Championnat

Honneur : Vanacker Guillaume Dunckerque, Carton Michel Bambecque
Supérieurs : Alberger Clarisse Leffrinckoucke, Vanvincq Jean-Noël Zuydcoote, Barbet Patrick Lille, Vanvincq Jean-Noël Zuydcoote.
Intermédiaires : Lasoen Pascal Belgique, Hernould Pascal Zuydcoote, Thibaut Maxime Berthen, Devos Margaux Gode.
Inférieurs : Jannin Yves Leffrinckoucke, Hernould Hervé Zuydcoote, Barbet Patrick Lille, Christiaens Ludovic Oudezele.

PERCHE 2 :

Honneur : Jannin Yves Leffrinckoucke, Vangrevelynghe Thomas Cassel.
Supérieurs : Devos Frédéric Gode, Vermault Roland Dunckerque, Dambry Dorine Coudekerque, Goudefroye Rodrigue Coudekerque
Intermédiaires : Ghiskier Thibaut Coudekerque, Jannin Estelle Dunckerque, Denoo Aurélien Houtkerque,
Inférieurs : Rambur Nicolas Elinghem, Rubben Marc Ghyvelde, Carton Grégory Hazebrouck, Hernould Marie-Renée Zuydcoote.

PERCHE 3 :

Honneur : Rubben Guillaume Bray-Dunes, Spriet Joël Cassel.
Supérieurs : Duquesnoy Marvin Zuydcoote, Lourdel Stéphane Wizernes, Mesmacre David Zuydcoote, Roussel Manuela Merville, Gossaert Jérôme Tétéghem.
Intermédiaires : Mesmacre David Zuydcoote, Roussel Manuela Merville, Gossaert Jérôme Tétéghem, Lebège Quentin Loon-Plage.
Inférieurs : Christiaens Ludovic Oudezele, Rubben Marc Ghyvelde, Dambry Patrick Coudekerque, Sterckx Christian Hoymille.

Nous tenons à remercier Bernard Pertusot pour la mise à disposition des infrastructures de Leffrinckoucke. Nous saluons la présence de M. Paul Christophe, député, Florence Vanhille maire de Zuydcoote, des élus, des nombreux membres de l'UAAANF. Nous remercions vivement les archers présents lors de nos deux tirs. Pour info, le tir de clôture se déroulera le 11 Novembre 2017 à Ghyvelde.

BRAY DUNES

Résultats du championnat du littoral 2017

Merci aux 65 archers présents

Champions du littoral 2017 :

RUBBEN Marc et Jérôme, Bray Dunes, 59 pts

3° HARSUICK Yves, Hoymille, 47 pts

4° VANACKER Guillaume, Dunckerque, 36 pts

5° GHISKIER Thibaut, Coudekerque Branche, et MESMACRE David, Zuydcoote 31 pts

1° vétéran : DELPIERRE René, Hoymille, 38 pts

2° DILLEN Omer, Flêtre, et DEBUY Alain, St Martin les Tatinghem 32 pts

1° jeune GOUDEFROYE Theo, Eecke, 20 pts

2° - ALBERGER Clarisse, Leffrinckoucke, 13 pts

1° dame : DEWAELE Delphine, Esquelbecq, 32 pts

Merci à tous et rendez-vous à la saison prochaine.



BOESCHEPE

Résultats du tir du SAMEDI 07 OCTOBRE 2017

Le Matin : 38 archers

1er Adulte : BERTEIN Freddy (Gode) 18 Pts
1er Vétéran : André LENIERE (Gode) 19 Pts
1ère Dame : Lucie MESMACRE (Zuydcoote) 16 Pts
1er Jeune : Alexis MESMACRE (Zuydcoote) 7 Pts

L'Après-midi : 61 Archers

PERCHE 1 : Championnat Conseil Général

Honneur : Jean Bernard BORDEYNE (Hondschoote) - Yan SWEERTVAEGHER (Boëschèpe)
Honneur supplémentaire : Non Abattu
Supérieurs : Christophe SPINNEWYN (Oudezele) - Joseph OURDOUILLIE (Arnêke) - Jacqueline CAELEN (Flêtre) - Rémi MARIS (Cassel)
Intermédiaires : Valentin FRUCHART (Aire sur la Lys) - Omer DILLEN (Flêtre) - Jean Pierre HOUSSIN (Saint Venant) - Delphine DELAETER (Terdeghem)
Inférieurs : Benjamin SPETE BROOT (Boëschèpe) - Christian VITSE (Boëschèpe) - Paulette ROUSSEL (Merville) - Freddy BERTEIN (Gode)

PERCHE 2 :

Honneurs : Jean François LEFEVERE (Boëschèpe) - Non abattu
Supérieurs : Isabelle MESMACRE (Zuydcoote) - Isabelle MESMACRE (Zuydcoote) - Stéphane DERHILLE (Boëschèpe) - Jacqueline CAELEN (Flêtre)
Intermédiaires : Romain WANIN (Wattrelos) - Romain WANIN (Wattrelos) - Thomas DESCAMPS (Aire su la lys) - Ludovic DEHONGHER (Boëschèpe)
Inférieurs : Benjamin SPETE BROOT (Boëschèpe) - André LENIERE (Gode) - David MESMACRE (Zuydcoote)

MERCI A TOUS LES ARCHERS PRESENTS

COUPE JEAN MARIE WAELS 2017 - RÉPARTITION DES MISES

Les enjeux sont répartis entre les équipes ayant passé au minimum deux tours.

Nb d'équipes engagées: **149 x 10,00 =** **1 490,00 €**

A répartir :

Finalistes:

1	ZUYDCOOTE	A	90,00 €	x 1 =	90,00 €
2	CAESTRE St Séb	A	75,00 €		
3	St MARTIN Lez TATINGHEM	C	75,00 €		
4	LUMBRES	A	75,00 €		
5	WIZERNES	B	75,00 €	x 4 =	300,00 €

Demi-finalistes:

6	CALAIS	B	50,00 €		
7	ESQUELBECQ	B	50,00 €		
8	LEFFRINCKOUCKE	A	50,00 €		
9	DUNKERQUE Alliance	A	50,00 €		
10	STEENVOORDE	A	50,00 €	x 5 =	250,00 €

1/4 de finale:

11	LOON PLAGE	B	35,00 €		
12	GHYVELDE	A	35,00 €		
13	RACQUINGHEM	A	35,00 €		
14	WORMHOUT	A	35,00 €		
15	EPERLECQUES Centre	A	35,00 €		
16	LILLERS	A	35,00 €		
17	RUMINGHEM	A	35,00 €		
18	CASSEL	D	35,00 €		
19	STEENVOORDE	C	35,00 €		
20	WORMHOUT	B	35,00 €	x 10 =	350,00 €

1/8 de finale:

21	BAYENGHEM	B	25,00 €		
22	ST PIERREBROUCK	C	25,00 €		
23	REXPOEDE	A	25,00 €		
24	HOYMILLE	A	25,00 €		
25	WALLON CAPPEL	A	25,00 €		
26	ELINGHEN	A	25,00 €		
27	RINXENT	A	25,00 €		
28	BAYENGHEM	A	25,00 €		
29	REXPOEDE	B	25,00 €		
30	HOYMILLE	B	25,00 €		
31	CASSEL	C	25,00 €		
32	BAILLEUL	A	25,00 €		
33	MOULLE	A	25,00 €		
34	TERDEGHEM	A	25,00 €		
35	HONDEGHEM	A	25,00 €		
36	FLETRE	A	25,00 €		
37	LOON PLAGE	A	25,00 €		
38	ARMENTIERES	B	25,00 €		
39	ESTAIRE	A	25,00 €		
40	GODE	E	25,00 €		
				x 20 =	500,00 €
TOTAL :			1 490,00 €		1 490,00 €

CLASSEMENT FINAL DU CHALLENGE TOUTES CATEGORIES - BRAY DUNES

	Société	Honneurs	Petits	TOTAL
1	CAESTRE Saint Sébastien	366	180	546
2	WORMHOUT	300	191	491
3	GHYVELDE	286	195	481
4	BRAY DUNES	294	183	477
5	AIRE SUR LA LYS	309	167	476
6	LIEVIN	321	151	472
7	HOYMILLE	287	171	458
8	CAPPELLEBROUCK	273	185	458
9	ZUYDCOOTE	266	184	450
10	BAILLEUL	266	178	444
11	ARMENTIERES	269	170	439
12	OUDEZEELE	248	184	432
13	HERZEELE	269	162	431
14	LEFFRINCKOUCKE	235	195	430
15	REXPOEDE	265	154	419
16	DUNKERQUE Alliance	261	155	416
17	HONDSCHOOTE	237	179	416
18	SERQUES	251	162	413
19	LILLE	235	172	407
20	CASSEL	223	181	404
21	CUCQ	264	139	403
22	WIZERNES	248	154	402
23	LOON PLAGE	234	167	401
24	DUNKERQUE A REUNIS	219	181	400
25	LILLERS	230	169	399
26	ARQUES	243	154	397
27	STEENVOORDE	218	177	395
28	BAYNGHEM	235	159	394
29	TETEGHEM	231	159	390
30	HAZEBROUCK	236	145	381
31	LONGUENESSE	225	153	378
32	ARNEKE	200	173	373
33	MOULLE	210	162	372
34	AUDRUICQ	216	154	370
35	EPERLECCQUES A REUNIS	199	169	368
36	HOUTKERQUE	222	141	363
37	SAINT PIERREBROUCK	196	166	362
38	MERRIS	216	145	361
39	EPERLECCQUES CENTRE	197	162	359
40	MARQUISE	212	144	356
41	EPERLECCQUES BLEUE MAISON	208	147	355
42	RENSCURE	201	150	351
43	HOULLE	194	157	351
44	LOOBERGHE	194	154	348
45	ELINGHEM FERQUES	196	149	345
46	RUMINGHEM	193	147	340
47	PETITE SYNTHÉ Francs Archers	177	162	339
48	WALLON CAPPEL	214	123	337
49	FAUQUEMBERGUES	197	139	336
50	BAVINCHOVE	185	151	336
51	SAINT VENANT	175	157	332
52	WATTRELOS	193	133	326
53	COUDEKERQUE BRANCHE	191	133	324
54	MERVILLE	185	139	324
55	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	170	154	324
56	FLETRE	180	143	323
57	GODEWAERSVELDE	171	150	321
58	WATTEN	166	154	320
59	RINXENT	180	138	318
60	LUMBRES	154	162	316
61	BOESCHEPE	153	163	316
62	ESQUELBECCQ	144	170	314
63	EECKE	166	145	311
64	HEURINGHEM	138	171	309
65	RACQUINGHEM	173	133	306
66	HONDEGHEM	181	124	305
67	BETHUNE	158	144	302
68	CALAIS	161	134	295
69	SAINT OMER	131	163	294
70	WISMES	169	124	293
71	WINNEZEELE	150	129	279
72	BÉRGUES	157	121	278
73	BERTHEN	138	138	276
74	ESTAIRES	141	133	274
75	SENINGHEM	135	139	274
76	KILLEM	137	131	268
77	BAMBECQUE	117	148	265
78	BOURBOURG	146	115	261
79	PETITE SYNTHÉ Union	139	115	254
80	TERDEGHEM A.R.	124	123	247
81	WATTERDAL	118	124	242
82	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	113	129	242
83	CAPPELLE LA GRANDE	93	107	200
Total		16918	12737	29655

CLASSEMENT par équipe		Honneur
1	CAESTRE St Sébastien	366
2	LIEVIN	321
3	AIRE SUR LA LYS	309
4	WORMHOUT	300
5	BRAY DUNES	294

CLASSEMENT par équipe		Grille
1	GHYVELDE	195
1	LEFFRINCKOUCKE	195
3	WORMHOUT	191
4	CAPPELLEBROUCK	185
5	OUDEZEELE	184

CLASSEMENT Individuel		Général (H + G)		
1	RUBBEN Jérôme (Bray Dunes)	113	44	157
2	DENOO Aurélien (Houtkerque)	81	25	106
3	CARON Benoît (Hazebrouck)	72	27	99
4	VERBEKE Dylan (Oudezeele)	67	31	98
5	STROOBANT Johan (Winnezeele)	65	33	98
6	RUBBEN Marc (Ghyvelde)	52	44	96
7	MARESCAUX Olivier (Caestre St Séb)	68	27	95
8	DUFOUR Fabrice (Hondschoote)	60	35	95
9	MARIS Rémi (Cassel)	58	36	94
10	MOREAU François (Dunkerque A.R)	53	41	94

CLASSEMENT Individuel		Honneurs
1	RUBBEN Jérôme (Bray Dunes)	113
2	DENOO Aurélien (Houtkerque)	81
3	CARON Benoît (Hazebrouck)	72
4	MARESCAUX Olivier (Caestre St Séb)	68
5	CHOQUET Nicolas (Caestre St Séb)	68

CLASSEMENT Individuel		Grille
1	LOUGUET Jérôme (Rinxent)	49
2	CARON Florent (Houille)	44
	RUBBEN Jérôme (Bray Dunes)	44
	RUBBEN Marc (Ghyvelde)	44

CLASSEMENT Individuel		Dames (H + G)		
1	DEWAELE Delphine (Dunkerque All)	44	22	66
	DECROIX Mathilde (Arques)	44	22	66
3	LECOQC Catherine (St Venant)	43	18	61
4	GOVAERT Valérie (Cappellebrouck)	37	23	60
5	HOUSSIN Charlotte (St Venant)	44	16	60

PALMARES DU CHALLENGE TOUTES CATEGORIES - BRAY DUNES

	Société	Total	Prix Attribués	à payer
1	CAESTRE Saint Sébastien Coupe UAAFN + 8 couverts + 8 assiettes 1° Honneurs (366 Pts)	546	70,00 €	
			30,00 €	100,00 €
2	WORMHOUT (8 couverts)	491	65,00 €	65,00 €
3	GHYVELDE (8 couteaux) 1° aux PETITS (195 Pts)	481	55,00 €	70,00 €
			15,00 €	
4	BRAY DUNES (8 assiettes)	477	45,00 €	45,00 €
5	AIRE SUR LA LYS (8 cuillères à café)	476	35,00 €	35,00 €
6	LIEVIN	472	20,00 €	20,00 €
7	HOYMILLE	458	20,00 €	20,00 €
8	CAPPELLEBROUCK	458	20,00 €	20,00 €
9	ZUYDCOOTE	450	20,00 €	20,00 €
10	BAILLEUL	444	20,00 €	20,00 €
11	ARMENTIERES	439	20,00 €	20,00 €
12	OUDEZEELE	432	20,00 €	20,00 €
13	HERZEELE	431	20,00 €	20,00 €
14	LEFFRINCKOUCKE 1° aux PETITS (195 Pts)	430	20,00 €	35,00 €
			15,00 €	
15	REXPOEDE	419	20,00 €	20,00 €
16	DUNKERQUE Alliance	416	20,00 €	20,00 €
17	HONDSCHOOTE	416	20,00 €	20,00 €
18	SERQUES	413	20,00 €	20,00 €
19	LILLE	407	20,00 €	20,00 €
20	CASSEL	404	20,00 €	20,00 €
21	CUCQ	403	20,00 €	20,00 €
22	WIZERNES	402	20,00 €	20,00 €
23	LOON PLAGE	401	20,00 €	20,00 €
24	DUNKERQUE A. Réunis	400	20,00 €	20,00 €
25	LILLERS	399	20,00 €	20,00 €
26	ARQUES	397	20,00 €	20,00 €
27	STEENVOORDE	395	20,00 €	20,00 €
28	BAYENGHEM	394	20,00 €	20,00 €
29	TETEGHEM	390	20,00 €	20,00 €
30	HAZEBROUCK	381	20,00 €	20,00 €
	Somme totale attribuée:		830,00 €	830,00 €

Nombre d'Equipes engagées : 83

Mise : 25 € (dont 10 € à la société organisatrice)+(dont 5€ fédération),soit 2075 €

A répartir : 83 x 10 € = 830 € - Somme attribuée (830,00 €) = 0

ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

au Total Général (H + G)

1	RUBBEN Jérôme (Bray Dunes)	157	1 assiette
2	DENOO Aurélien (Houtkerque)	106	1 assiette
3	CARON Benoît (Hazebrouck)	98	1 assiette
4	VERBEKE Dylan (Oudezeele)	98	1 assiette
5	STROOBANT Johan (Winnezele)	98	1 assiette
6	RUBBEN Marc (Ghyvelde)	96	1 assiette
7	MARESCAUX Olivier (Caestre St Séb)	95	1 assiette
8	DUFOUR Fabrice (Hondschoote)	95	1 assiette
9	MARIS Rémi (Cassel)	94	1 assiette
10	MOREAU François (Dunkerque A.R)	94	1 assiette

aux Honneurs :

1	RUBBEN Jérôme (Bray Dunes)	113	1 assiette
2	DENOO Aurélien (Houtkerque)	81	1 assiette
3	CARON Benoît (Hazebrouck)	72	1 assiette

à la Grille :

1	LOUGUET Jérôme (Rinxent)	49	1 assiette
2	CARON Florent (Houille)	44	
	RUBBEN Jérôme (Bray Dunes)	44	
	RUBBEN Marc (Ghyvelde)	44	1 assiette

Dames :

1	DEWAELE Delphine (Dunkerque All)	66	1 assiette
	DECROIX Mathilde (Arques)	66	1 assiette
3	LECOCQ Catherine (St Venant)	61	1 assiette

Soit: **18 Assiettes**

N.B: Cumul de Deux Assiettes par Archer (Maximum) à titre individuel.

Article 11 du Règlement Général du Concours du Challenge

CLASSEMENT FINAL DU CHALLENGE JEUNES - ST PIERREBROUCK

	Société	Honneur	Petits	TOTAL
1	TERDEGHEM	82	57	139
2	BRAY DUNES	44	65	109
3	ARNEKE 2	37	46	83
4	ESQUELBECQ	48	30	78
5	St PIERREBROUCK	29	45	74
6	OUDEZEELE	33	38	71
7	LOON PLAGE	31	40	71
8	ELINGHEN	34	35	69
9	MARQUISE	33	34	67
10	EECKE	24	40	64
11	BAILLEUL	20	41	61
12	SAINTE OMER	20	37	57
13	HAZEBROUCK	47	9	56
14	HOULLE 1	19	36	55
15	LOOBERGHE	16	28	44
16	EPERLECQUES Archers Réunis	25	11	36
17	ARNEKE 1	9	18	27
18	HOULLE 2	0	17	17
19	WALLON CAPPEL (Absent)	0	0	0
	TOTAL	551	627	1178

CLASSEMENT par équipe		Honneur
1	TERDEGHEM	82
2	ESQUELBECQ	48
3	HAZEBROUCK	47
4	BRAY DUNES	44
5	ARNEKE 2	37

CLASSEMENT par équipe		Grille
1	BRAY DUNES	65
2	TERDEGHEM	57
3	ARNEKE 2	46
4	St PIERREBROUCK	45
5	BAILLEUL	41

CLASSEMENT Individuel		Général (H + G)
1	DEICKE Julien (TerdegheM)	35 + 11 = 46
2	DELAETER Elie (TerdegheM)	24 + 14 = 38
3	VERBEKE Orlan (Oudezeele)	23 + 12 = 35
4	POHIER Nathan (St Pierrebrouck)	14 + 15 = 29
5	SPILEMAECKER Martin (Esquelbecq)	23 + 5 = 28
6	WASELYNCK Maxime (Looberghe)	16 + 12 = 28
7	CARON Tom (St Pierrebrouck)	15 + 11 = 26
8	GHISKIER Thibaut (Bray dunes)	5 + 21 = 26
9	COSYN Léo (Esquelbecq)	15 + 8 = 23
10	SAINTE MACHIN Thibault (Houille)	14 + 9 = 23
11	DELAETER Hector (TerdegheM)	10 + 13 = 23
12	BOURDIN Corentin (Bray Dunes)	5 + 18 = 23

CLASSEMENT Individuel		Honneurs
1	DEICKE Julien (TerdegheM)	35
2	DELAETER Elie (TerdegheM)	24
3	VERBEKE Orlan (Oudezeele)	23
	SPILEMAECKER Martin (Esquelbecq)	23
5	VANHAECKE Henri (Hazebrouck)	21

CLASSEMENT Individuel		Grille
1	GHISKIER Thibaut (Bray dunes)	21
2	SIMOENS Lilian (Bailleul)	19
3	BOURDIN Corentin (Bray Dunes)	18
4	POHIER Nathan (St Pierrebrouck)	15
5	DUBRUCK Nathan (Saint Omer)	14
	DELAETER Elie (TerdegheM)	14

PALMARES DU CHALLENGE JEUNES - ST PIERREBROUCK

	Société	Total	à payer
1	TERDEGHEM Trophée UAANF + 6 plats	139	25,00 €
2	BRAY DUNES Trophée UAANF + 6 pendules	109	20,00 €
3	ARNEKE 2 Trophée UAANF + Lots UAANF	83	15,00 €
4	ESQUELBECQ	78	11,00 €
5	St PIERREBROUCK	74	11,00 €
6	OUDEZEELE	71	11,00 €
7	LOON PLAGE	71	11,00 €
8	ELINGHEN	69	10,00 €
9	MARQUISE	67	10,00 €
10	EECKE	64	10,00 €
11	BAILLEUL	61	10,00 €
12	SAINT OMER	57	8,00 €
13	HAZEBROUCK	56	8,00 €
14	HOULLE 1	55	8,00 €
15	LOOBERGHE	44	8,00 €
16	EPERLEQUES Archers Réunis	36	5,00 €
17	ARNEKE 1	27	5,00 €
18	HOULLE 2	17	4,00 €
19	WALLON CAPPEL	0	- €
	Somme totale attribuée:	1178	190,00 €

Nombre d'Equipes engagées : 19 - Mise 10 €
 A répartir : 19 x 10 € = 190 € - Somme attribuée (190 €) = 0,00 €
 19 x 5 € = 95 € Subvention UAANF à la société de St PIERREBROUCK

ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

au Total Général (H + G)

1	DEICKE Julien (Terdeghem)	46	1 assiette
2	DELAETER Elie (Terdeghem)	38	1 assiette
3	VERBEKE Orlan (Oudezeele)	35	1 assiette
4	POHIER Nathan (St Pierrebrouck)	29	1 assiette
5	SPILEMAECKER Noé (Esquelbecq)	28	1 assiette
6	WASELYNCK Maxime (Looberghe)	28	1 assiette
7	CARON Tom (St Pierrebrouck)	26	1 assiette
8	GHISKIER Thibaut (Bray dunes)	26	1 assiette
9	COSYN Léo (Esquelbecq)	23	1 assiette
10	SAINT MACHIN Thibault (Houlle)	23	1 assiette
11	DELAETER Hector (Terdeghem)	23	1 assiette
12	BOURDIN Corentin (Bray Dunes)	23	1 assiette

aux Honneurs :

1	DEICKE Julien (Terdeghem)	35	1 assiette
2	DELAETER Elie (Terdeghem)	24	1 assiette
3	SPILEMAECKER Noé (Esquelbecq)	23	1 assiette
	VERBEKE Orlan (Oudezeele)	23	1 assiette

à la Grille :

1	GHISKIER Thibaut (Bray dunes)	21	
2	SIMOENS Lilian (Bailleul)	19	1 assiette
3	BOURDIN Corentin (Bray Dunes)	18	1 assiette

Soit: 18 Assiettes

N.B: Cumul de Deux Assiettes par Archer (Maximum) à titre individuel.
 Article 12 du Règlement Général du Concours Challenge Jeunes.



Réalisation de t-shirt, polo,
veste, polaires personnalisés

Olympiades
Equipements sportifs - Clubs et collectivités

Matériel Sportif ■
Textile Sportif ■
Textile Professionnel ■

CONTACT Guillaume Bourgeois
 ☎ 06.30.74.72.29 ✉ guillaume@les-olympiades.fr
www.les-olympiades.fr Retrouvez nous aussi sur

PHARAON'S CUP - RESULTAT DE LA FINALE

Les finalistes de cette nouvelle coupe au top sec s'étaient donné rendez-vous ce samedi 07 octobre 2017.

Dès 13h30 les équipes de Caestre, Leffrinckoucke, et Esquelbecq pouvaient commencer à en découdre.

Caestre A au 2e tours ouvrait le compteur top par Patrick Deswarte, puis ce fut le tour de Sébastien Choquet au 7e tours, puis au 10e par Philippe Thulliez et Nicolas Choquet qui récidive à la 11e, Olivier Marescaux le faisait à la 14e car à ce moment-là toute l'équipe l'avait abattu, mais ils restaient 6 tours, Nicolas avait du bras et le fit choir une 3e fois, et pour conclure le festival à la 19e flèche Patrick Deswarte et Sébastien Choquet firent tomber pour la 8e et 9e fois. Dire que leur objectif était presque acquis, mais deux belles équipes restaient à tirer.

Le tour était arrivé pour Leffrinckoucke A, l'équipe mit 4 tours pour se mettre dans le jeu, à la 5e Yves Jannin dit Pilou faisait mouche, à la 6e Vincent Vantorre le mettait au sol suivi au 7e tours de Damien Lestavel et à nouveau Pilou, et c'est à la 12e et 15e que Magali Damie le fit choir et de rester sur ce score de 6 réalisations, encore bravo à vous tous.

Pour terminer c'est l'équipe d'Esquelbecq qui se mettait à l'assaut du top, l'impensable se produisait comme tétanisé, et par un manque de réussite, les tours défilaient et l'oiseau se faisait attendre, et c'est à la 18e que Dylann Devos ouvrait le compteur d'Esquelbecq et aussi pour le fermer avec une deuxième réalisation de Dylann à la 20e et là ! il était trop tard.

Caestre remporte la première PHARAON'S CUP Coupe de Petite-Synthe, et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec encore plus d'équipes en lises.

1er Caestre A 9 TOPS
2em Leffrinckoucke A 6 TOPS
3em Esquelbecq B 2 TOPS

Le président Joël Vanhée

28^{ème} CHAMPIONNAT D'HIVER AU TOP SEC 2017-2018 - CALENDRIER

					M-AM	
1	Mercredi	1er	Novembre	LUMBRES	9h15-14h	(3-3)
2	Samedi	4	Novembre	HERZEELE	9h30-14h	(2-2)
3	Dimanche	5	Novembre	LILLE	9h30-14h	(3-3)
4	Samedi	11	Novembre	TETEGHEM	9h30-14h	(2-1)
5	Dimanche	12	Novembre	BLEUE MAISON	9h30-14h	(3-2)
6	Samedi	18	Novembre	SAINT PIERREBROUCK	9h30-14h	(1-1)
7	Dimanche	19	Novembre	AIRE SUR LA LYS	9h30-14h	(2-2)
8	Samedi	25	Novembre	HOUTKERQUE	9h30-14h	(1-1)
9	Dimanche	26	Novembre	WIZERNES	9h30-14h	(3-2)
10	Samedi	2	Décembre	CASSEL	9h30-14h	(2-2)
11	Dimanche	3	Décembre	LILLE	9h30-14h	(3-3)
12	Samedi	9	Décembre	GHYVELDE	9h30-14h	(3-3)
13	Dimanche	10	Décembre	COUDEKERQUE	9h30-14h	(2-2)
14	Samedi	16	Décembre	LOON-PLAGE	9h30-14h	(2-2)
15	Dimanche	17	Décembre	ELINGHEN	9h30-14h	(1-1)
16	Samedi	23	Décembre	SAINT OMER	9h30-14h	(2-1)
17	Dimanche	24	Décembre	ECKE	9h30-14h	(2-2)
18	Samedi	30	Décembre	GOOD	9h30-14h	(1-1)
19	Dimanche	31	Décembre	DUNKERQUE	9h30-14h	(2-2)
20	Samedi	6	Janvier	COUDEKERQUE	9h30-14h	(2-2)
21	Dimanche	7	Janvier	LOOBERGHE	9h30-14h	(1-1)
22	Samedi	13	Janvier	GHYVELDE	9h30-14h	(3-3)
23	Dimanche	14	Janvier	St. SYLVESTRE CAPPEL	9h30-14h	(1-1)
24	Samedi	20	Janvier	LONGUENESSE	9h30-14h	(2-2)
25	Dimanche	21	Janvier	KILLEM	9h30-14h	(1-1)
26	Samedi	27	Janvier	PETITE-SYNTHÉ	9h30-14h	(2-2)
27	Dimanche	28	Janvier	LILLERS	9h30-14h	(2-2)
28	Samedi	3	Février	GHYVELDE	9h30-14h	(3-3)
29	Dimanche	4	Février	WATTEN	9h30-14h	(1-1)
30	Samedi	10	Février	ARNEKE à <HERZEELE>	9h30-14h	(2-2)
31	Dimanche	11	Février	WIZERNES	9h30-14h	(3-2)
32	Samedi	17	Février	COUDEKERQUE	9h30-14h	(2-2)
33	Dimanche	18	Février	BAMBEQUE	9h30-14h	(1-1)
34	Samedi	24	Février	BOESCHEPE	9h30-14h	(1-1)
35	Dimanche	25	Février	CALAIS	9h30-14h	(1-1)
36	Samedi	3	Mars	HOYMILLE	9h30-14h30	(2-2)

ROY D'hiver

Ce calendrier vous est proposé par Emile Hoedts. Il a été élaboré à partir des Renseignements fournis par les organisateurs des tirs. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de perches prévues pour le championnat d'hiver au top sec.

Toute copie de ce document est vivement recommandée.

Retrouvez le calendrier et les résultats des tirs d'hiver sur : www.journal-archer.fr

TERDEGHEM

Calendrier du Challenge des Jeunes 2018			
Juillet		Août	
dimanche 01		mercredi 01	
lundi 02		jeudi 02	
mardi 03		vendredi 03	
mercredi 04		samedi 04	
jeudi 05		dimanche 05	
vendredi 06		lundi 06	
samedi 07		mardi 07	
dimanche 08		mercredi 08	Eecke
lundi 09		jeudi 09	
mardi 10		vendredi 10	
mercredi 11	Marquise	samedi 11	
jeudi 12		dimanche 12	
vendredi 13		lundi 13	
samedi 14		mardi 14	
dimanche 15		mercredi 15	
lundi 16		jeudi 16	
mardi 17		vendredi 17	
mercredi 18		samedi 18	
jeudi 19		dimanche 19	
vendredi 20		lundi 20	
samedi 21		mardi 21	
dimanche 22		mercredi 22	
lundi 23		jeudi 23	
mardi 24		vendredi 24	
mercredi 25		samedi 25	
jeudi 26		dimanche 26	
vendredi 27		lundi 27	
samedi 28		mardi 28	
dimanche 29		mercredi 29	
lundi 30		jeudi 30	
mardi 31		vendredi 31	
		Dates d'indisponibilités	

ANNONCE DE TERDEGHEM – CHALLENGE JEUNES 2018

Bonjour,

La société de TERDEGHEM organisera le challenge des jeunes la saison prochaine.

La compétition se déroulera durant les mois de juillet et d'août, sauf le weekend.

Le local des archers étant de plus en plus exploité par d'autres associations, il serait important de réserver votre date ainsi que vos sandwiches, dans les plus brefs délais, auprès de :

LUCAS DELAETER
0633488686

Merci de votre compréhension.

Le président
Nicolas BEUN

UAANF - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMITE DU 16 JUIN 2017

Présents : Messieurs Hubert MURRAY, Jean FUMOUX, Serge DUTHE, Emile HOEDTS, Pascal KACZMARSKI, Philippe BEYAERT, Philippe POTTIEZ, Dominique WIERRE, Georges GOSSAERT, Jean Claude AGATONGE, Christian DEHONGER, Régis DUJARDIN, Nicolas GODIN, Christophe OURDOUILLIE, Jérôme RUBBEN, Christian SMAGGHE, Michel TOP, Joël VANHEE, Mesdames Delphine DELAETER et Cécile DEICKE.

Absents excusés : M Jean Pierre MOCHOT.

Début de la réunion : 19h30

- + Compte-rendu n° 1 du 17 mars 2017 → Approuvé
- + Compte-rendu de bureau n° 1 du 2 juin 2017 → Approuvé

1. COURRIERS REÇUS PAR M. LE PRESIDENT :

+ De MOULLE

Qui remercie les administrateurs présents lors de la remise de diplôme à 2 archers ayant 70 ans de tir à l'arc.

L'UAANF n'envisage pas de créer de distinction pour ce genre d'anniversaire, mais répondra favorablement si des sociétés lui en font part. Il sera alors attribué un diplôme et une porcelaine pour les anniversaires multiples de dix ans (60, 70 ...).

+ Du département du Nord :

André TRAMCOURT a transmis à Hubert un courrier qu'il a reçu du département, avec une attribution de subvention de 14.400 € pour 2017, représentant :

- o 3600 € = subvention UAANF
- o 10800 € = subvention pour le championnat de France jeunes à BAYENGHEM.

Le département réclame à l'UAANF les justificatifs de cette journée.

Monsieur le président à l'intention de lui réclamer un papier signé comme quoi il s'engage à fournir tous les justificatifs pour le département.

Monsieur le président fait un point sur les T Shirt et demande aux administrateurs s'ils en veulent un deuxième. Il prend note des administrateurs intéressés

2. COMPTES RENDUS :

+ Du secrétaire général :

- o Il signale un problème sur la réception des annonces pour passage dans le journal : il reçoit depuis quelques temps, les annonces de tir à la dernière minute. Par exemple, il a reçu le mardi à 22h10, une annonce (en plus, fichiers joints inexploitable) alors que le journal était déjà en ligne. Un rappel va être fait dans l'archer concernant la réception des annonces pour le dimanche soir au plus tard.

+ Du trésorier général :

- o Celui-ci nous donne lecture des comptes au 16 juin 2017 :
- o Une commande de nouvelles casquettes va être effectuée. Monsieur le trésorier a trouvé un fournisseur avec un prix intéressant.
- o Le département du Pas de Calais nous alloue une subvention de 1600 €

+ Du secrétaire administratif :

- o Il nous donne l'état des effectifs à ce jour :
- o Il signale qu'il y a 341 inscrits pour 382 qualifiés au championnat de France
- o Il demande les administrateurs présents aux championnats de France des vétérans pour les repas du midi.

+ Du responsable assurance :

- o Il a eu 2 déclarations ou il y a des problèmes :
 - Flèche sur un arc avec 2 devis
 - Flèche sur une voiture, sans constat amiable. Le constat est finalement arrivé mais la partie UAANF barrée !!
- o Il a refusé une déclaration car la personne était garée à l'intérieur de la zone balisée alors qu'il y avait de la place ailleurs.
- o Il a assuré le local d'ESTAIRE
- o Il demande le listing des archers au secrétaire administratif
- o Il a demandé un devis à ALLIANCE pour assurer l'UAANF. Ils demandent plusieurs renseignements. Il transmet le dossier au président, qui va commencer à le remplir et lui retransmettre pour qu'il finisse de remplir sa partie et le donner à ALLIANCE.

3. POINTS DECIDES EN REUNION DE BUREAU.

+ Tir du Roy de St OMER :

Le message de réponse à la parution dans le journal l'archer va être diffusé à l'ensemble du comité, mais aucune réponse ne sera faite à Monsieur Régis SELINGUE. L'affaire est close pour l'UAANF.

+ De M Pascal PRUVOST :

Qui demande pour tirer avec un support, certificat médical d'un médecin de l'UAANF à l'appui.

Le président lui a répondu qu'il pouvait à condition respecter le règlement sur le tir avec un support.

+ De WORMHOUT :

Qui accepte l'organisation des rencontres fédérales en 2019.

4. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS.

- + Hubert a envoyé la liste des administrateurs présents à HERZEELE pour les repas.
- + Pour le nombre de tours au championnat de France, la décision sera prise par le comité vers 14h00 ce jour-là.
- + Hubert a envoyé au secteur Terrien, un mail qu'il a reçu de Sébastien CHOQUET, qui se plaint que ni lui, ni son frère ne sont sélectionnés pour les rencontres fédérales → *Le comité demande que ce soit le secteur Terrien qui lui apporte une réponse.*

Fin de réunion : 22h00

Prochaines réunions :

- Pour le bureau → Sera vu ultérieurement
- Pour le comité → Vendredi 6 octobre 2017 à TERDEGHEM (à confirmer)

Le Secrétaire Général
Pascal KACZMARSKI

Le Secrétaire Général Adjoint
Philippe BEYAERT

UAANF - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMITE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : Messieurs Hubert MURRAY, Jean FUMOUX, Serge DUTHE, Emile HOEDTS, Pascal KACZMARSKI, Philippe BEYAERT, Philippe POTTIEZ, Dominique WIERRE, Jean Claude AGATONGE, Christian DEHONGER, Régis DUJARDIN, Nicolas GODIN, Christophe OURDOUILLIE, Jérôme RUBBEN, Christian SMAGGHE, Michel TOP, Joël VANHEE, Mesdames Delphine DELAETER et Cécile DEICKE.

Absents excusés : Messieurs Georges GOSSAERT et Jean Pierre MOCHOT.

Début de la réunion : 21h15

1. COURRIERS RECUS PAR M. LE PRESIDENT :

✚ **De la société de MOULLE :**

Qui demande de pouvoir organiser le championnat de France des vétérans 2018 sur 3 perche et de ne pas faire de tir annexe ce jour-là.

Le comité donne son accord mais précise :

- **Pour les 3 perches** : qu'il ne s'agit que d'un aménagement du nombre de perches pour cette année. Pour les années à venir, le règlement stipulant l'organisation de cette compétition sur 2 perches restera en vigueur. Toutefois, si une société organisatrice de cette compétition dispose tout comme vous de la place nécessaire à cet aménagement, elle pourra alors en faire la demande auprès du comité de l'U.A.A.N.F. qui statuera et autorisera ou non cet ajout de perches. **Pour les 3 perches, il y en aura 2 aux honneurs et 1 à la grille.**
- **Pour le tir de championnat** : Que dans ce cas, ce tir de championnat sera « perdu ». En effet, celui-ci étant attribué pour être réalisé le même jour que la compétition, il ne pourra donc pas être reporté un autre jour.

Un courrier va leur être adressé afin de lui apporter ces 2 réponses.

✚ **De la société d'HAZEBROUCK :**

Qui organise les 30^{ème} rencontres fédérales les samedi 21 et dimanche 22 juillet 2018. Pour ces 30 ans, ils souhaitent organiser le vendredi le « Championnat des champions fédéraux », compétition qui regrouperait tous les champions fédéraux de ces 30 dernières années et qui tireraient chacun 3 flèches pour déterminer le champion des champions fédéraux.

Le comité donne son accord mais précise que l'UAANF n'interviendra pas dans cette compétition et son organisation.

✚ **De la société d'OUDEZEELE**

Qui invite les administrateurs à l'inauguration de leur nouvelle perche lors du tir du 17 septembre 2017

2. POINTS / SUGGESTIONS DIVERSES :

- Plusieurs demandes sont faites afin de ne plus faire ou de diminuer la pause le midi lors du championnat de France des vétérans → *Sujet à traiter lors d'une prochaine réunion*
- Concernant la Maison des Archers, il faudrait passer un encart dans le journal afin, comme cela a été décidé, de faire adhérer les sociétés à l'association avec une cotisation minimum de 10 €. Pour cela, il faut que cet encart explique aussi le rôle de l'association → *A voir rapidement pour passer un article avant le dernier numéro*
- Concernant la société de St MARTIN lez TATINGHEM, le trou pour la perche devrait être fait le 11 septembre, et la perche montée 3 semaines après → *Monsieur le président ira vérifier si le trou est fait le 11 septembre. Dans le cas contraire, un courrier leurs sera envoyé afin de leur préciser que leurs dates de tir pour 2018 ne seront pas retenues.*
- Au challenge jeunes, il est difficile d'identifier les sociétés sportives de ceux-ci. Il y a donc un risque qu'un archer ne faisant pas parti du même secteur géographique puisse tirer avec une société d'un autre secteur → *Ajouter une case « Société Sportive » sur le cahier de marquage des points*
- Le règlement du challenge jeune stipule qu'un membre de l'UAANF doit être présent chaque jour pour le marquage des points, ce qui est impossible → *Modifier le règlement afin de supprimer cette mention.*

3. EFFECTIFS :

- Le secrétaire administratif nous a transmis l'état des effectifs à ce jour

Fin de réunion : 22h00

Prochaines réunions :

- Pour le bureau → A planifier
- Pour le comité → Vendredi 6 octobre 2017 à TERDEGHEM

Le Secrétaire Général
Pascal KACZMARSKI

Le Secrétaire Général Adjoint
Philippe BEYAERT